



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 janvier 2018

La Banque Postale et Créa-Sol innovent dans la distribution de microcrédit personnel

Troisième acteur du marché par le nombre de microcrédits décaissés¹, La Banque Postale a souhaité s'appuyer sur une structure spécialiste du micro-crédit personnel : l'institution de microfinance Créa-Sol. En devenant mécène de cette structure, via un soutien financier, humain et institutionnel, La Banque Postale apporte les moyens d'accélérer l'accès à cette solution de financement adaptée aux clients en situation de fragilité financière. Une solution d'instruction, de financement et de gestion des microcrédits 100 % digitale a été conçue, pour réduire sensiblement les délais d'octroi.

L'activité de microcrédit personnel à La Banque Postale a connu une croissance constante depuis son lancement en 2007.

La Banque Postale joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion bancaire par son action quotidienne en faveur de l'accès du plus grand nombre à des services bancaires de qualité et l'accompagnement des clientèles en situation de fragilité financière.

Depuis 2007, La Banque Postale propose, partout en France, une offre de microcrédit personnel en partenariat avec des associations ou des structures publiques spécialisées chargées de détecter et d'accompagner des projets portés par des personnes physiques en situation d'exclusion bancaire du fait de leur faible solvabilité.

En 10 ans, La Banque Postale a décaissé plus de 12 400 microcrédits pour un montant global de près de 30 millions d'euros, proposés par 150 partenaires sociaux ou associatifs couvrant près de 70 départements sur le territoire français.

Cette croissance de l'activité s'est accélérée depuis 2014, grâce aux développements des partenariats avec les structures sociales/associatives et à la promotion du microcrédit réalisée par le service l'Appui de La Banque Postale et la filiale spécialisée dans le crédit à la consommation, La Banque Postale Financement, qui oriente les clients « refus crédit à la consommation ».

Pour poursuivre le développement du microcrédit, mieux accompagner le réseau des partenaires sociaux et associatifs et garantir des délais de réponse acceptables pour les bénéficiaires, il est devenu nécessaire pour La Banque Postale de mettre en place un nouveau modèle de distribution.

Troisième opérateur national en termes de microcrédits décaissés à fin 2016, La Banque Postale a souhaité s'appuyer sur la structure spécialiste du microcrédit personnel : l'institution de microfinance Créa-Sol.

¹ Source Caisse des Dépôts à fin 2016. Les données de production nationale 2017 ne seront disponibles qu'à partir de fin mars 2018.



Créa-Sol (contraction de « Création, Accompagnement et Solidarité »), basé à Marseille, est un Institut de Microfinance créé en 2005, sous statut d'Association loi 1901. Agréé par le Comité du Microcrédit en 2009 et habilité par l'ACPR depuis 2012 à effectuer des opérations de microcrédits, Créa-Sol a pour objectif de lutter contre l'exclusion bancaire et de contribuer au développement économique des territoires en répondant aux besoins de personnes ne trouvant pas ou plus de réponse dans le circuit bancaire classique.

Depuis 2015, 1 250 microcrédits personnels ont été décaissés pour un encours de 2,4M€ et 1 100 microcrédits professionnels pour 8M€ dans les régions PACA, Corse et La Réunion.

Partageant des valeurs communes et disposant de chaînes informatiques, d'instruction et de gestion adaptée à l'activité du microcrédit, Créa-Sol apporte les solutions recherchées par La Banque Postale pour répondre dans un délai court aux demandes de microcrédit.

"Avec ce nouveau dispositif, La Banque Postale entend œuvrer pour doubler l'accès au microcrédit personnel d'ici 2020 et réduire les délais d'instruction des prêts, pour mieux servir les personnes qui en ont besoin" a souligné Rémy Weber, Président du directoire de La Banque Postale.

Depuis mars 2017, La Banque Postale est devenue mécène de Créa-Sol, en lui assurant un soutien financier, humain et institutionnel.

La Banque Postale soutient financièrement l'activité en participant aux frais de fonctionnement de Créa-Sol (mécénat), en abondant au fond de garantie et en refinançant Créa-Sol aux conditions de marché.

Par ailleurs, pour assurer la continuité de l'activité, 16 collaborateurs du groupe La Poste, expert du microcrédit ont rejoint Créa-Sol, en mécénat de compétences. Ils sont, depuis début janvier 2018, chargés d'affaires Microcrédit Personnel de Créa-Sol, tout en restant salariés du groupe La Poste et localisés dans leur région. Leur intégration au sein de Créa-Sol permet de renforcer leurs compétences et d'enrichir leurs missions. Ils sont en charge de l'octroi des prêts et du renouvellement de la relation locale avec les structures sociales ou associatives partenaires. Leur implantation régionale sur l'ensemble du territoire offre désormais une couverture nationale à Créa-Sol.

Entre mars et décembre 2017, La Banque Postale a annoncé à l'ensemble de ses partenaires associatifs et sociaux les évolutions nécessaires à entreprendre pour poursuivre et développer l'activité. Grâce à de nombreux échanges, près de 100 partenaires historiques de La Banque Postale sur le microcrédit personnel ont déjà accordé leur confiance au nouveau modèle de distribution en devenant partenaire de Créa-Sol, comme le Crédit Municipal de Paris :

« Plateforme régionale de microcrédit personnel, le Crédit Municipal de Paris travaille en partenariat avec La Banque Postale depuis 2008. Près de 1200 personnes exclues du prêt bancaire classique ont ainsi pu être accompagnées et financer leur projet dans le cadre de ce partenariat. Nous comptons sur Créa-Sol pour poursuivre et intensifier notre action



auprès des publics en fragilité financière », déclare Anne Gloux, directrice Accompagnement Budgétaire et Innovation Sociale du Crédit Municipal de Paris.

Par cette action, Créa-Sol reproduit et reprend le schéma d'animation opérationnelle du microcrédit personnel de La Banque Postale, fondé sur une relation solide entre les référents sociaux et les chargés d'affaires sur les territoires.

Enfin, en tant que mécène, La Banque Postale intègre le Conseil d'administration de Créa-Sol en tant que membre d'honneur et le Comité d'audit interne.

"Avec La Banque Postale à nos côtés, nous réunissons les avantages d'une structure à taille humaine et 100% concentrée sur un produit cœur "le microcrédit", sécurisée par le soutien financier et technique d'une grande banque citoyenne" ajoute Daniel Boccardi, Président de Créa-Sol.

Dans le cadre de ce partenariat social innovant, une solution d'instruction et financement et de gestion des microcrédits 100 % digitale a été conçue, pour réduire sensiblement les délais d'octroi, permettant de mieux servir les clients en attente de cette solution de financement.

Pour porter la croissance de l'activité, Créa-Sol a développé, à la demande La Banque Postale, un outil de numérisation du dossier de prêt intégré dans leur chaîne informatique de microcrédits.

Le référent social aura la possibilité d'initialiser directement le dossier par l'enregistrement des éléments d'éligibilité (connaissances du profil client et pièces justificatives), dans l'extranet de Créa-Sol. Si le dossier est envoyé sous format papier à Créa-Sol, c'est cette dernière qui dématérialisera le dossier. Une fois enregistré, la transmission du dossier pour instruction vers les chargés d'affaires microcrédit personnel est automatique.

A la clé, une réponse à la demande de prêt sous 5 jours pour un dossier entièrement numérisé contre 10 jours si la dématérialisation du dossier de prêts est assuré par Créa-Sol. Il est désormais proposé, aux référents sociaux et aux clients éligibles au microcrédit, la première solution totalement digitale – jusqu'à la signature électronique, si le client le souhaite.

Ce partenariat social innovant a pour ambition de faire de Créa-Sol le premier opérateur de microcrédit personnel d'ici 2020.

Pour porter cette ambition, Créa-Sol a renouvelé son identité visuelle et sa signature institutionnelle (« Créa-Sol, microcrédit bienveillant et responsable »), exprimant haut et fort ses engagements solidaires.



A propos de Créa-Sol

Créa-Sol est une institution de microfinance (IMF) créée en 2005, au statut d'association à but non lucratif Loi 1901, bénéficiant d'un agrément bancaire. Cet agrément lui permet d'instruire et de financer directement des microcrédits professionnels et personnels. C'est aujourd'hui une micro-banque qui relève de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dont le fonctionnement repose sur un processus identique à celui d'une banque classique.

A propos de La Banque Postale

La Banque Postale, filiale du Groupe La Poste est présente sur les marchés de la banque de détail, de l'assurance et de la gestion d'actifs. Banque et citoyenne, elle accompagne ses clients dans une relation bancaire durable avec une gamme complète de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Banque de proximité et de service public, La Banque Postale répond aux besoins de tous : particuliers, entreprises, professionnels et secteur public local. Elle est au service de ses clients à travers le réseau des bureaux de poste, sur Internet et par téléphone dans une relation totalement multicanal.

La Banque Postale, c'est :

- 5, 602 milliards d'euros de PNB
- 10,7 millions de clients actifs
- près de 400 000 clients Entreprises, Professionnels, Collectivités et Associations
- 8 millions de cartes bancaires
- 17 000 points de contact

Chiffres à fin 2016

Contacts presse La Banque Postale/Créa-Sol :

Florian Pontarollo

01 55 44 22 38

florian.pontarollo@laposte.fr

Victor Labrusse

01 55 44 22 42

victor.labrusse@laposte.fr